



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 5 août 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024, tel que déposé en reportant les points 8.5, 8.7 et 8.8.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 août 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Vente 2024 des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 8.3 Nomination des membres du comité de négociations – convention collective du service incendie
 - 8.4 Utilisation du service – Somum Solutions
 - 8.5 Application SURVI-mobile - *reporté*
 - 8.6 Subvention PAVL volet redressement – signature convention modifiée
 - 8.7 Mandat pour l'évaluation – projet construction du garage municipal - *reporté*
 - 8.8 Mandat de l'ingénieur pour la construction du garage municipal - *reporté*
 - 8.9 Autorisation de signature - Entente Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury
9. Législation



10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Mardi 3 septembre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024.**

2024-08-149

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, et de la séance extraordinaire du 15 juillet 2024 sont adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. **Rapports des comités**

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

8. **Affaires nouvelles**

- 8.1 **Liste des comptes du mois**

2024-08-150

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 380 432.45\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 07-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Vente 2024 des immeubles pour défaut de paiement des taxes

2024-08-151

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivant du *Code Municipal*, la greffière-trésorière doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité ;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles identifiés ci-dessous :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière à enchérir sur les immeubles de sa municipalité lors de la vente 2024 pour non-paiement de taxes foncières.

Matricule	Adresse (Bury JOB 1J0)	Taxes municipales	Cadastre
3741 64 9127	1083 route 214	14 129.51 \$	4 773 611

Plus les intérêts, frais encourus et les taxes scolaires pour chacun des immeubles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Nomination des membres du comité de négociations – convention collective du service incendie

2024-08-152

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de nommer le maire M. Denis Savage, la conseillère Vanessa Chapman, la directrice générale et greffière-trésorière Mme Louise Brière ainsi que la greffière-trésorière adjointe Mme Julie Gervais, membres du comité de négociations pour la convention collective du service incendie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Utilisation du service – Somum Solutions

2024-08-153

ATTENDU QUE la municipalité utilise un système de communication de masse permettant l'envoi immédiat à la population de toute communication d'intérêt public provenant de la municipalité ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal décrète que l'utilisation du système de communication de masse est exclusivement réservée au besoin de la municipalité.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 1
CONTRE : 4

REJETÉ MAJORITAIREMENT

8.5 Application SURVI-mobile
Reporté

8.6 Subvention PAVL volet redressement – signature convention modifiée

2024-08-154

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal de Bury confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière Mme. Louise Brière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Mandat pour l'évaluation – projet construction du garage municipal
Reporté

8.8 Mandat de l'ingénieur pour la construction du garage municipal
Reporté

8.9 Autorisation de signature - Entente Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury

2024-08-155

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Denis Savage, et la Directrice générale/greffière-trésorière, madame Louise Brière, à signer pour et au nom



No de résolution
ou annotation

de la municipalité de Bury, l'entente avec la Société d'Histoire et du Patrimoine de Bury pour le projet de musée de l'Histoire militaire.

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 3

CONTRE : 2

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

9. Législation

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

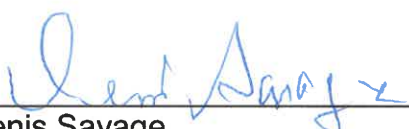
Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 18.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 3 septembre 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-08-150.

Signé ce 6 août 2024.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-08-156